

Agence comptable Lycée Elisée Reclus & Paul Broca
7 avenue de Verdun
33220 STE FOY LA GRANDE
05.57.41.92.50

NOTE D'INFORMATION SUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Le prélèvement a lieu **de novembre à juillet** et permet de régler les 3 trimestres par 8 échéances et un ajustement sur le mois de juillet.

**ATTENTION : VEILLEZ A SIGNALER IMMEDIATEMENT A L'INTENDANCE
TOUT CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES.**

Le prélèvement sera effectué entre le 5 et le 10 de chaque mois.

Un échéancier vous sera transmis par mail ou par voie postale.

Le prélèvement automatique vaut pour tous les enfants de la fratrie scolarisés au collège.

Le prélèvement sera arrêté au-delà de 2 rejets. Dans ce cas, le trimestre est immédiatement dû.

En cas de garde partagée, le prélèvement sera appliqué uniquement sur le compte du responsable financier que vous nous avez indiqué dans le dossier d'inscription.

L'accord donné pour le prélèvement est valable pour l'ensemble de l'année scolaire.

Merci de remplir le document en entier.